



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
VINEUIL-SAINT-FIRMIN

1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN tel 03.44.57.06.05
Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

Arrêté municipal n°0135

Le Maire de la Commune de Vineuil Saint Firmin,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L.2216-3,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la Loi N°86-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N°82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Circulaire N°86-230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le Maire en matière de circulation routière,

Vu le Décret N°86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Considérant que par mesure de sécurité, lors de la cérémonie du 11 Novembre 2025, il y a lieu d'interdire la circulation rue de la Duchesse de Chartres à partir de l'Allée du Bois Coupé jusqu'au Cours Ferraud,

ARRETE

Article 1^{er} : Le **MARDI 11 NOVEMBRE 2025 de 10H45 à 12H00** la circulation de tous les véhicules sera interdite rue de la Duchesse de Chartres et des barrières seront mises en place sur cette rue :

- Au niveau du n°1 rue de la Duchesse de Chartres (intersection avec le Cours Ferraud)
- A l'intersection de la rue de la Duchesse de Chartres avec la rue Beaumarchais,
- A l'intersection de la rue de la Duchesse de Chartres avec l'Allée du Bois Coupé.

Article 2 : Les barrières de sécurité et des panneaux d'interdiction seront mis en place aux date et heure ci-dessus.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur le Capitaine du Centre de secours de Lamorlaye
- Service technique communal

FAIT A VINEUIL SAINT FIRMIN, le 31 octobre 2025.

**Le Maire,
François LANCERAUX**

